



LES ACTES NON REMBOURSABLES PAR L'ASSURANCE MALADIE

(Hors nomenclature)



Rééducation à visée esthétique

(Hors pathologie médicale) : Massage amincissant, raffermissant cutané, drainage lymphatique (Sauf lymphoedème)

Actes ostéopathiques

ne relèvent pas de la kinésithérapie conventionnée. Ils doivent être différenciés et facturés séparément.

Cryothérapie

Récupération sportive ou l'amélioration de la performance physique

Rééducation dans le cadre sportif

Amélioration des performances, prévention des blessures, récupération musculaire réathlétisation ...

Prévention des troubles musculo-squelettiques

Balnéothérapie (Sur prescription médicale)

Source : <https://urmko.fr/actes-kinesithérapie-hors-nomenclatures/>.



LE GUIDE DE LA PRESCRIPTION DE SOINS EN KINÉSITHÉRAPIE



LES ESSENTIELS

BIEN PRÉCISER

Une PATHOLOGIE PAR ORDONNANCE

- ✓ Identification du prescripteur
- ✓ NOM, Prénom
- ✓ Numéro RPPS
- ✓ Numéro AM ou FINESS établissement

- ✓ Date de prescription
- ✓ Identification du patient
- ✓ NOM, Prénom
- ✓ Date de naissance

ÉCRITURE LISIBLE

Encre noire de préférence pour télétransmission

PAS DE RATURE

Non recevable CPAM

VALIDITÉ 1 AN À PARTIR DU 1^{ER} ACTE RÉALISÉ

- ✓ Bilan et rééducation si nécessaire
- ✓ OU Rééducation de la zone à traiter
 - ✓ OU Nature de la pathologie
 - ✓ Week-end et jours fériés
 - 📍 A domicile
 - ✓ AT (Accident du travail)
 - ✓ OU MP (Maladie professionnelle)

LE KINÉSITHÉRAPEUTE

Peut déterminer, grâce au Bilan Diagnostic kinésithérapique, le nombre de séances utiles

- 🕒 Nombre de séances et fréquence
- ➖ Quantité suffisante pour GSP
- ➖ A renouveler
- Cachet et signature du prescripteur

- ✓ Obligatoire
- 🕒 Facultatif
- ➖ Ne doit pas figurer



Toute prescription en rapport avec une affection longue durée (ALD) doit être rédigée sur une ordonnance bizonne.

Source : La prescription en kinésithérapie : afin d'éviter les conflits d'interprétation
URPS MK HDF et URPS ML HDF